



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2014
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Cinquante-huitième session

Vienne, 9-17 mars 2015

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Application des résolutions et décisions adoptées depuis 2012 sur le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime auxquelles ce dernier devait donner suite

Rapport du Secrétariat

Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 56/11 de la Commission des stupéfiants, intitulée "Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime", dans laquelle la Commission priait le Secrétariat de lui soumettre pour examen à sa cinquante-huitième session, en 2015, un rapport court et concis sur la suite donnée aux résolutions adoptées depuis 2012. Le rapport fournit des informations sur l'état de l'application des résolutions et des décisions relatives au programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) qui ont été adoptées au cours de la période 2012-2014 par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission des stupéfiants et qui appelaient des mesures de la part de l'ONUDD. Il est fait référence ici aux documents contenant des informations sur l'application desdites résolutions et décisions.

* E/CN.7/2015/1.



Application des résolutions et décisions relatives au programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Résolution ou décision

État de l'application

1. Prévention, traitement et prise en charge de l'usage de drogues

2014

Résolution 57/3 de la Commission des stupéfiants, intitulée "Promouvoir, en matière d'usage nocif de drogues, une action de prévention scientifiquement fondée qui constitue un investissement dans le bien-être des enfants, des adolescents, des jeunes, des familles et des communautés"

Application en cours.

En 2013 et 2014, l'ONUDC a renforcé les connaissances de plus de 200 décideurs dans 60 pays en matière de prévention fondée sur des données factuelles en organisant des séminaires régionaux et nationaux sur les Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues (en application des paragraphes 6 et 8 de la résolution). L'Office a également entrepris l'élaboration d'un guide sur l'évaluation de l'efficacité de la prévention de l'usage de drogues en organisant une consultation technique en novembre 2014 (par. 6). Toutes ces activités ont été réalisées en collaboration avec les organisations internationales, régionales et nationales et les organisations non gouvernementales concernées (par. 9).

Résolution 57/4 de la Commission, intitulée "Soutenir le processus de guérison des troubles liés à l'usage de substances"

Application en cours.

L'ONUDC continue de fournir des informations sur la guérison dans le cadre du Programme commun ONUDC-Organisation mondiale de la Santé (OMS) de traitement et de prise en charge des toxicomanes (dont 42 pays ont bénéficié en 2014) et dans sa publication intitulée *Drug Dependence Treatment: Sustained Recovery Management*. La guérison sera l'une des questions abordées par les normes internationales sur le traitement de la toxicomanie, que l'ONUDC a entrepris d'élaborer en organisant une consultation technique en décembre 2014.

2012

Résolution 55/2 de la Commission, intitulée "Promouvoir des programmes visant le traitement, la réadaptation et la réinsertion des toxicomanes libérés d'établissements pénitentiaires"

L'ONUDC n'a pas reçu de ressources extrabudgétaires pour traiter spécifiquement cette question, contrairement à ce qui était prévu dans la résolution. Toutefois, en 2013, l'ONUDC et l'OMS ont élaboré et publié conjointement un document de synthèse sur la prévention et la réduction de la mortalité liée aux surdoses d'opioïdes, intitulé *Opioid overdose: preventing and reducing opioid overdose mortality*, qui présente un intérêt particulier car il aborde le cas des personnes libérées d'établissements pénitentiaires.

Résolution 55/7 de la Commission, intitulée "Promouvoir des mesures visant à prévenir les surdoses de drogues, en particulier d'opioïdes"

L'ONUDC et l'OMS ont élaboré et publié conjointement un document de synthèse sur la prévention et la réduction de la mortalité liée aux surdoses d'opioïdes, intitulé *Opioid overdose: preventing and reducing opioid overdose mortality*, et l'ont présenté à la Conférence internationale sur la réduction des risques tenue à Vilnius en juin 2013. L'Office n'a reçu aucune ressource extrabudgétaire pour financer d'autres activités.

2012

Résolution 55/5 de la Commission, intitulée “Promotion de stratégies et de mesures qui répondent aux besoins particuliers des femmes dans le cadre de stratégies et de programmes globaux et intégrés de réduction de la demande de drogues”

Application en cours.

L'ONUDD a publié le projet de lignes directrices pour la prévention et le traitement de la toxicomanie chez les filles et les femmes. Le projet a été présenté à la Commission des stupéfiants à sa cinquante-septième session pour commentaires (E/CN.7/2014/CRP.12) et est en cours de finalisation (en application des paragraphes 11 et 12 de la résolution). En outre, l'OMS, avec le soutien de l'ONUDD, a élaboré des lignes directrices sur le repérage et la gestion de la consommation de substances pendant la grossesse, intitulées *Guidelines for Identification and Management of Substance Use and Substance Use Disorders in Pregnancy*, et les a présentées lors d'une manifestation parallèle organisée à cette même session (par. 11 et 12). L'ONUDD continue de fournir des informations sur le traitement de la toxicomanie chez les femmes dans le cadre du Programme commun ONUDD-OMS de traitement et de prise en charge des toxicomanes (dont 42 pays ont bénéficié en 2014) et dans le module de formation qu'il propose en la matière sur le réseau TreatNet.

Résolution 55/10 de la Commission, intitulée “Promotion des stratégies et politiques de prévention de l'usage de drogues illicites fondées sur des données factuelles”

Application terminée.

L'ONUDD a élaboré les Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues, les a soumises à la Commission à sa cinquante-sixième session dans un document de séance (E/CN.7/2013/CRP.4) et les a présentées lors d'une manifestation parallèle. Les Normes ont ensuite été diffusées auprès de plus de 200 décideurs dans 60 pays à l'occasion d'une série de séminaires régionaux et nationaux.

Résolution 55/12 de la Commission, intitulée “Alternatives à l'incarcération pour certaines infractions en tant que stratégies de réduction de la demande favorisant la santé et la sécurité publiques”

Application en cours.

L'ONUDD continue de fournir des informations sur le traitement en tant qu'alternative aux sanctions pénales dans le cadre du Programme commun ONUDD-OMS de traitement et de prise en charge des toxicomanes (dont 42 pays ont bénéficié en 2014) et dans son document intitulé “De la coercition à la cohésion: traiter la dépendance à la drogue par les soins de santé, et non les sanctions”. Des activités de projet portant sur ces questions ont été mises en œuvre dans 11 pays d'Amérique latine et d'Asie. Le traitement en tant qu'alternative à des sanctions pénales sera l'une des questions abordées par les normes internationales sur le traitement de la toxicomanie, que l'ONUDD a entrepris d'élaborer en organisant une consultation technique en décembre 2014.

2. VIH et sida**2013**

Résolution 56/6 de la Commission, intitulée “Accroître les efforts pour atteindre les objectifs de la Déclaration politique de 2011 sur le VIH et le sida parmi les usagers de drogues, en particulier l'objectif consistant à réduire de 50 %, d'ici à 2015, le taux de transmission du VIH parmi les usagers de drogues injectables”

Application en cours.

L'action de l'ONUDD, organisme coparrainant ONUSIDA, dans les domaines du VIH et du sida porte essentiellement sur les progrès à accomplir pour offrir aux usagers de drogues et aux personnes vivant et travaillant en milieu carcéral et dans d'autres structures fermées un accès universel à la prévention, au traitement et à la prise en charge du VIH. L'ONUDD aide les États Membres à réviser et à adapter leurs politiques, stratégies et législations nationales, à fournir des services complets de prévention et de traitement du VIH et à renforcer le suivi et l'évaluation. Toutes les

activités appuyées par l'Office visent à promouvoir l'appropriation des politiques et à renforcer les capacités au niveau national. Se fondant sur les mandats et les stratégies établis de l'ONUSDC et d'ONUSIDA et guidé par le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités d'ONUSIDA pour la période 2012-2015, l'Office a identifié, en partenariat avec des organisations mondiales et régionales de la société civile, 24 pays à forte priorité, dans lesquels il concentre ses efforts et ses ressources pendant la période 2013-2015 pour lutter contre l'épidémie de VIH.

Outre qu'il a instauré une collaboration durable avec les organisations nationales de la société civile, le programme de lutte contre le VIH, soucieux de renforcer son partenariat avec les organisations mondiales et régionales de la société civile, a donné naissance au groupe ONUDC-organisations de la société civile et a élaboré et approuvé un programme de travail conjoint, qui est en cours d'exécution. De plus, un programme de petites subventions destiné à la société civile a été lancé en 2014.

En 2013, l'ONUSDC a organisé des ateliers dans 10 des pays à forte priorité et a conçu des programmes de formation pour les organisations de la société civile et les services de détection et de répression afin qu'ils soient mieux à même de garantir un accès plus large des usagers de drogues injectables aux services de réduction des risques.

Les travaux concernant le VIH chez les femmes qui consomment des drogues par injection se poursuivent.

L'application de la résolution est financée par des ressources extrabudgétaires.

3. Nouvelles substances psychoactives, précurseurs et champ d'application du contrôle

2014

Nouvelles substances psychoactives

Résolution 57/9 de la Commission intitulée, "Renforcer la coopération internationale aux fins de l'identification de nouvelles substances psychoactives et d'incidents faisant intervenir de telles substances, ainsi que de la communication d'informations y relatives"

Application en cours.

En ce qui concerne l'application du paragraphe 6 de la résolution, 100 000 dollars ont été reçus en octobre 2014 pour l'achat d'étalons de référence pour les nouvelles substances psychoactives, en vue d'aider les États Membres à identifier et à détecter ces substances.

Concernant le paragraphe 15, le Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques: analyse, situation et tendances (SMART) a été mis en œuvre comme prévu en 2014, au moyen de ressources extrabudgétaires. Des ressources extrabudgétaires supplémentaires d'un montant de 545 600 dollars et de 1 451 500 dollars sont requises respectivement pour 2015 et 2016. Les ressources extrabudgétaires supplémentaires d'un montant de 201 100 dollars nécessaires pour inclure les risques posés par les nouvelles substances psychoactives dans le Système d'alerte précoce de l'ONUSDC sur ces substances n'ont pas été reçues.

Le Système d'alerte précoce a été amélioré et régulièrement mis à jour à l'aide des ressources financières disponibles pour 2014. Des informations actualisées ont été diffusées par l'intermédiaire du site Web du Système, de rapports mondiaux et régionaux, d'un bulletin d'information électronique, de conférences internationales et du site Web de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016. Un grand nombre de représentants des

Résolution 57/10 de la Commission, intitulée "Prévenir le détournement de kétamine des sources d'approvisionnement légales tout en assurant sa disponibilité pour l'usage médical"

2013

Précurseurs

Résolution 56/13 de la Commission, intitulée "Précurseurs: sensibiliser au détournement du commerce international de substances non placées sous contrôle destinées à remplacer des substances placées sous contrôle dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes"

Nouvelles substances psychoactives

Résolution 56/4 de la Commission, intitulée "Renforcer la coopération internationale aux fins de l'identification de nouvelles substances psychoactives et de la communication d'informations y relatives"

missions permanentes à Vienne ont été informés sur les nouvelles substances psychoactives lors de leur visite de la Section scientifique et du laboratoire dans le cadre des préparatifs de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale. Concernant le paragraphe 16, 50 000 dollars ont été reçus en octobre 2014. Des consultations mixtes d'experts ONUDC-OMS sur les nouvelles substances psychoactives se sont tenues à Vienne du 9 au 11 décembre 2014, dans les limites des ressources disponibles. Des réunions de coordination avec l'OMS ont eu lieu à Vienne en septembre et en novembre 2014, et les États Membres ont été informés par l'OMS de cette collaboration.

Application en cours.

Les informations et les données relatives à la kétamine sont diffusées par l'intermédiaire du Système d'alerte précoce de l'ONUDC et les dernières tendances en la matière sont décrites dans la publication intitulée *2014 Global Synthetic Drugs Assessment*.

Application en cours.

On trouvera des informations sur l'application de la résolution dans le rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2013 sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988 (E/INCB/2013/4).

Application en cours.

Concernant l'application du paragraphe 4 de la résolution, les ressources extrabudgétaires nécessaires à l'exécution du Programme mondial SMART en 2013 et 2014 ont été reçues et le Programme a obtenu tous les résultats escomptés. On trouvera des informations complémentaires dans la publication intitulée *The Challenge of New Psychoactive Substances*¹.

Concernant l'application du paragraphe 7 de la résolution, en 2013, le portail Web du Système d'alerte précoce de l'ONUDC sur les nouvelles substances psychoactives a été lancé afin de mettre en commun les informations sur l'apparition de nouvelles substances psychoactives². En septembre 2013, la première consultation internationale d'experts sur le problème des nouvelles substances psychoactives s'est tenue à Vienne et les résultats de cette consultation ont été présentés à la Commission des stupéfiants lors de sa cinquante-septième session, tenue en mars 2014 (E/CN.7/2014/CRP.1). Des ressources extrabudgétaires supplémentaires seront nécessaires pour améliorer encore le Système d'alerte précoce (voir résolution 57/9).

La coopération internationale se poursuit avec des organisations mondiales et régionales, telles que l'OMS, l'Observatoire européen des drogues et des

¹ Disponible en anglais à l'adresse: www.unodc.org/documents/scientific/NPS_2013_SMART.pdf.

² Accessible à l'adresse: www.unodc.org/LSS/Home/NPS.

Résolution 56/5 de la Commission, intitulée “Promouvoir l'échange de savoir-faire et de connaissances en matière de profilage des drogues à des fins criminalistiques”

Résolution 56/7 de la Commission, intitulée “Encourager la mise au point et l'utilisation du système électronique international d'autorisation des importations et des exportations pour le commerce international licite de stupéfiants et de substances psychotropes”

Résolution 56/14 de la Commission, intitulée “Renforcement de la coopération internationale face à l'usage non médical et au mésusage, à la fabrication illicite et à la distribution nationale et internationale illicite de tramadol”

2012

Résolution 55/1 de la Commission, intitulée “Promouvoir la coopération internationale face aux problèmes posés par les nouvelles substances psychoactives”

Résolution 55/6 de la Commission, intitulée “Création d'un système électronique international d'autorisation des importations et des exportations pour le commerce licite de stupéfiants et de substances psychotropes”

4. Développement alternatif

2014

Résolution 57/1 de la Commission, intitulée “Promotion de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et proposition relative à l'organisation d'un atelier/séminaire international sur l'application des Principes directeurs”

2013

Résolution 56/15 de la Commission, intitulée “Suite à donner au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue pour ce qui est de l'élaboration de stratégies concernant des outils volontaires de commercialisation de produits issus du développement alternatif, y compris préventif”

Résolution 68/196 de l'Assemblée générale, intitulée “Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif”

toxicomanies et la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des États américains.

Application en attente.

Les fonds nécessaires n'ont pas été fournis et il n'a pas été possible de commencer à appliquer la résolution.

Application en cours.

Des informations concernant l'application de la résolution sont disponibles dans le rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2013 (E/INCB/2013/1) et seront également publiées dans le rapport annuel de l'OICS pour 2014 (E/INCB/2014/1).

Application terminée.

L'ONUDC a fourni des avis spécialisés dans le cadre général des activités scientifiques et criminalistiques de base. L'usage non médical, le mésusage et la distribution de tramadol sont traités dans la publication de l'ONUDC intitulée *2014 Global Synthetic Drug Assessment*.

Application terminée.

Des ressources extrabudgétaires suffisantes ont été reçues et toutes les activités ont été mises en œuvre comme demandé au cours de la période concernée (2012-2013).

Application en cours.

Voir résolution 56/7.

Application en cours.

Les mesures prises pour donner suite à la résolution 57/1 ont été examinées lors d'une réunion technique entre le Gouvernement thaïlandais et l'ONUDC en mars 2014. Le Gouvernement thaïlandais pilote l'initiative.

Application en cours.

En 2013, le Gouvernement équatorien a tenu des discussions en vue d'accueillir une réunion sur l'élaboration de stratégies concernant des outils volontaires de commercialisation de produits issus du développement alternatif, y compris préventif. La réunion a cependant été reportée pour des raisons techniques.

Application en cours.

Le 18 décembre 2013, l'Assemblée générale a adopté les Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif (résolution 68/196), suite à la

2012

Résolution 55/4 de la Commission intitulée, “Suite donnée à la proposition d’organisation d’un atelier international et d’une conférence internationale sur le développement alternatif”

recommandation de la Commission en ce sens. L’ONUDDC a demandé à ses bureaux extérieurs de tenir compte de tous les éléments des Principes directeurs lors de l’élaboration d’activités sur le terrain et lors de la fourniture d’un appui en matière de politiques aux États Membres. L’ONUDDC s’attache à promouvoir activement les Principes directeurs dans tous les forums internationaux.

Application terminée.

Trois experts de l’ONUDDC (issus de la direction et du personnel technique) ont participé à la deuxième Conférence internationale de haut niveau sur le développement alternatif, tenue à Lima du 14 au 16 novembre 2012, et ont contribué sur le fond à la rédaction de la Déclaration de Lima sur le développement alternatif et des Principes directeurs internationaux sur le développement alternatif. On trouvera des informations complémentaires dans le rapport du Directeur exécutif présentant les résultats de la Conférence internationale de haut niveau sur le développement alternatif (E/CN.7/2013/8).

5. Initiatives régionales*Initiative du Pacte de Paris***2013**

Résolution 56/3 de la Commission, intitulée “Renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre les opiacés illicites en provenance d’Afghanistan par un soutien continu et accru à l’initiative du Pacte de Paris”

Application en cours.

L’initiative du Pacte de Paris a permis de coordonner les mesures de lutte contre la menace que représentent les opiacés illicites afghans, et notamment de mettre en place des groupes de travail composés d’experts régionaux sur la lutte contre les flux financiers liés au trafic illicite d’opiacés et sur la prévention du détournement de précurseurs.

Un rapport du Directeur exécutif (E/CN.7/2014/14) a été présenté à la Commission à sa cinquante-septième session. Il décrit le lancement de la quatrième phase de l’initiative du Pacte de Paris en juin 2013, qui prend la Déclaration de Vienne comme feuille de route, ainsi que les résultats obtenus au cours des premiers mois d’exécution.

Un rapport du Directeur exécutif qui doit être présenté à la Commission à sa cinquante-huitième session est en cours d’élaboration.

2012

Résolution 55/11 de la Commission, intitulée “Suite à donner à la troisième Conférence ministérielle des partenaires du Pacte de Paris sur la lutte contre le trafic illicite d’opiacés en provenance d’Afghanistan”

Application terminée.

Un rapport du Directeur exécutif (E/CN.7/2013/12) a été soumis à la Commission à sa cinquante-sixième session. Il rend compte de l’adoption de la Déclaration de Vienne, document issu de la troisième Conférence ministérielle, en tant que plan d’action destiné à orienter les efforts futurs du partenariat du Pacte de Paris, ainsi que de l’accord conclu entre les partenaires concernant les préparatifs de la quatrième phase de l’initiative du Pacte de Paris mise en œuvre sous la coordination de l’ONUDDC.

6. Intensification de l'action en Afrique

2013

Résolution 56/16 de la Commission, intitulée "Renforcer la coopération internationale pour intensifier la lutte contre le trafic illicite de drogues en Afrique de l'Ouest"

Application en cours.

Des informations sur l'application de la résolution seront fournies dans le rapport du Directeur exécutif sur le renforcement de la coopération internationale pour intensifier la lutte contre le trafic illicite de drogues en Afrique de l'Ouest (E/CN.7/2015/13).

Le Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUDC, mis en œuvre conjointement avec l'Organisation mondiale des douanes, reçoit actuellement des fonds pour aider quatre États Membres de la région (Bénin, Ghana, Sénégal et Togo) à mettre en place des structures de détection et de répression pérennes dans certains ports maritimes et ports secs, afin de réduire le plus possible l'utilisation des conteneurs pour le trafic illicite de drogues et d'autres activités connexes relevant de la criminalité transnationale organisée. En participant au Programme, les quatre pays sont en contact avec 20 pays dans le monde possédant des unités opérationnelles similaires.

2012

Résolution 55/9 de la Commission, intitulée "Suivi des mesures visant à appuyer les efforts déployés par les États africains pour lutter contre le problème mondial de la drogue"

Application terminée.

On trouvera des informations sur l'application de la résolution dans le rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en 2012 (E/CN.7/2013/3-E/CN.15/2013/3); le rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en 2013 (E/CN.7/2014/2-E/CN.15/2014/2); et le rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/AC.51/2014/3).

7. Bassin du Mékong

2014

Résolution 57/11 de la Commission, intitulée "Renforcer et étendre la coopération internationale face aux menaces que font planer la production et la fabrication illicites, le trafic et l'usage nocif de drogues dans le bassin du Mékong"

Application en cours.

L'ONUDC continue d'apporter un soutien technique aux États Membres dans le cadre du Mémorandum d'accord sur la lutte contre la drogue et renforce la coopération internationale en coordination avec le programme régional de l'ONUDC pour l'Asie du Sud-Est.

À la première Conférence des pays du bassin du Mékong sur la répression en matière de drogues, tenue à Beijing les 24 et 25 septembre 2014, l'ONUDC est convenu d'aider à rédiger et à mettre en œuvre les procédures standard de fonctionnement du mécanisme de coopération des pays de la sous-région dans le domaine de la détection et de la répression des infractions en matière de drogues, qui viendra compléter le Plan d'action sous-régional du Mémorandum d'accord.

L'ONUDC a dispensé des formations à l'équipe spéciale d'enquête financière établie conformément au Mémorandum d'accord, lors d'une session de formation tenue à Hong Kong (Chine), du 7 au 11 juillet 2014. L'Office a également organisé un atelier pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est, dans le cadre du Programme mondial SMART, à Yangon (Myanmar), les 20 et 21 août 2014. Au cours de cet atelier, les États

signataires du Mémorandum d'accord ont échangé des informations sur la situation régionale en matière de stimulants de type amphétamine et de nouvelles substances psychoactives, et ont discuté du système de partage des données du Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique. Par ailleurs, l'ONUDC a dispensé une formation de base en criminalistique sur les drogues et les précurseurs aux agents de première ligne du bassin du Mékong à Mandalay (Myanmar), le 26 novembre 2014, et distribué des trousseaux d'analyse des drogues et des précurseurs destinés au Cambodge, au Myanmar, à la République démocratique populaire lao et au Vietnam.

La publication intitulée *Southeast Asia Opium Survey 2014*, qui rassemble les résultats des enquêtes sur l'opium réalisées au Myanmar et en République démocratique populaire lao, a été finalisée sous la coordination générale du Programme de surveillance des cultures illicites de l'ONUDC.

En parallèle, les activités se poursuivent dans le cadre des projets nationaux visant à améliorer la sécurité alimentaire et encourager les cultures licites et le développement de petites entreprises agricoles. Ces activités ciblent des provinces et des villages clés au Myanmar et en République démocratique populaire lao.

8. Application de la Déclaration politique et du Plan d'action, et préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016
2014

Résolution 57/5 de la Commission, intitulée "Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016"

Application en cours.

Le Secrétariat a élaboré un rapport intitulé "Débat spécial: préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016, résultats possibles et questions d'organisation connexes" (E/CN.7/2014/17). Il apporte son soutien aux préparatifs de la session extraordinaire, en organisant les débats spéciaux consacrés à la session extraordinaire à la reprise de la cinquante-septième session et à la cinquante-huitième session ordinaire, et en établissant la documentation correspondante, comme l'en a prié la Commission. L'ONUDC apporte ses connaissances spécialisées et son appui technique au processus préparatoire en organisant des séances d'information technique, tenues notamment lors des réunions intersessions et des discussions interactives informelles.

Résolution 69/200 de l'Assemblée générale et résolution 2014/24 du Conseil économique et social, toutes deux intitulées "Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016"

Application en cours.

Le Secrétariat aide la Commission dans ses travaux visant à garantir que les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale soient adéquats, efficaces et ouverts à tous, en fournissant un appui aux réunions intersessions, aux manifestations spéciales et aux discussions interactives informelles sur la question, et en proposant des moyens de tirer le meilleur parti des réunions et rapports auxquels la Commission a droit.

2013

Résolution 56/9 de la Commission, intitulée “Renforcer le principe de la responsabilité commune et partagée en tant que fondement de l’action internationale contre le problème mondial de la drogue dans le cadre d’une approche globale et équilibrée”

Application en cours.

Les programmes d’assistance technique de l’ONUDC couvrent plusieurs domaines et activités thématiques connexes.

Des exemples précis incluent des séances d’information ciblées destinées aux États Membres dans le cadre des préparatifs de l’examen de haut niveau de l’application de la Déclaration politique et du Plan d’action sur la coopération internationale en vue d’une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. On citera aussi la promotion de la coopération internationale et des initiatives conjointes entre pays partenaires par l’intermédiaire de plates-formes et de mécanismes régionaux de coopération. À ce jour, 10 programmes régionaux intégrés ont été lancés. Le Programme de contrôle des conteneurs appuie les efforts de 20 États Membres afin de contribuer à la lutte contre le trafic illicite de drogues et d’autres activités connexes relevant de la criminalité transnationale organisée.

L’ONUDC fournit également, dans le cadre des programmes mondiaux, une assistance technique ayant pour but de renforcer les capacités de lutte contre les stupéfiants dont disposent les services nationaux compétents en Afrique de l’Ouest, en Asie du Sud-Est, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, en Asie centrale, en Afghanistan et au Pakistan, et il appuie les efforts visant à développer la coordination et l’échange d’informations sur le contrôle des précurseurs et sur certains groupes de trafiquants transnationaux.

Il est rendu compte en détail des activités du programme contre la drogue dans le rapport du Directeur exécutif sur les activités de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2014/2-E/CN.15/2014/2).

Application en cours.

Le Secrétariat apporte son soutien aux organes subsidiaires de la Commission dans leur examen attentif des progrès réalisés dans l’application de la Déclaration politique et du Plan d’action. Des informations complémentaires figurent dans le rapport sur les mesures prises par les organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants (E/CN.7/2014/5).

Le Secrétariat s’est appuyé sur les données fournies par les États Membres lors des réunions des organes subsidiaires afin d’élaborer le rapport du Directeur exécutif sur les mesures prises en application de la Déclaration politique et du Plan d’action sur la coopération internationale en vue d’une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (E/CN.7/2014/7).

Aucune ressource extrabudgétaire n’a été fournie aux fins du renforcement des capacités en matière de collecte de données. Par conséquent, l’Office n’a pu prendre de mesures pour appliquer le paragraphe 10 de la résolution.

Résolution 56/10 de la Commission, intitulée “Outils visant à améliorer la collecte de données pour suivre et évaluer l’application de la Déclaration politique et du Plan d’action sur la coopération internationale en vue d’une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue”

Résolution 56/12 de la Commission, intitulée "Préparatifs de l'examen de haut niveau de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue"

9. Gouvernance et situation financière

2013

Résolution 56/11 de la Commission, intitulée "Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime"

Application terminée.

Le Secrétariat a apporté son concours aux préparatifs de l'examen de haut niveau en élaborant le rapport du Directeur exécutif sur les mesures prises en application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (E/CN.7/2014/7), et la note du Secrétariat sur l'organisation du débat de haut niveau de la cinquante-septième session de la Commission des stupéfiants (E/CN.7/2014/13). Le Secrétariat a également assuré l'appui fonctionnel des réunions de haut niveau et des consultations qui ont conduit à l'adoption, le 14 mars 2014, de la Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission a procédé à sa cinquante-septième session en 2014.

On trouvera des informations sur l'application de la résolution dans les documents suivants:

- a) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2014/8 et Add.1-E/CN.15/2014/8 et Add.1);
- b) Rapport du Directeur Exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/CN.7/2014/18-E/CN.15/2014/21);
- c) Rapport de la reprise de la cinquante-septième session de la Commission des stupéfiants (E/2014/28/Add.1);
- d) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2013/7/Add.2-E/CN.15/2013/7/Add.2);
- e) Rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/CN.7/2013/15-E/CN.15/2013/28);
- f) Rapport de la reprise de la cinquante-sixième session de la Commission des stupéfiants (E/2013/28/Add.1).

<i>Résolution ou décision</i>	<i>État de l'application</i>
Résolution 56/17 de la Commission, intitulée "Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2014-2015"	<p>Application en cours.</p> <p>En 2014, l'ONU DC a tenu des séances d'information destinées aux États Membres lors des réunions du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.</p> <p>Des informations sur l'application du nouveau modèle de financement sont également disponibles dans le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/CN.7/2014/18-E/CN.15/2014/21).</p>
Décision 2013/246 du Conseil économique et social, intitulée "Amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime"	<p>Application terminée.</p> <p>Le Secrétariat a fourni toute la documentation pertinente au groupe de travail en temps opportun. Il a également aidé les coprésidents à fixer les dates des réunions formelles et informelles du groupe et à élaborer le programme de travail, l'ordre du jour provisoire et les synthèses des résultats de chaque réunion du groupe.</p> <p>Des informations complémentaires figurent dans les notes du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2013/7-E/CN.15/2013/7 et E/CN.7/2014/8-E/CN.15/2014/8).</p>
2012	
Décision 55/1 de la Commission, intitulée "Organisation des travaux des sessions futures de la Commission des stupéfiants"	<p>Application terminée.</p> <p>Le rapport du Secrétariat sur la documentation établie à l'intention de la Commission des stupéfiants (E/CN.7/2014/6) a été présenté à la Commission à sa cinquante-septième session.</p>
Résolution 2012/12 du Conseil économique et social, intitulée "Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2012-2015"	<p>Application terminée.</p> <p>La stratégie de l'ONU DC pour la période 2012-2015 a été adoptée (résolution 2012/12 du Conseil économique et social).</p>